

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DU PROJET
DES "PETITS PROJETS RURAUX"

SUPERVISEUR DU VOLET FIDA

SVF/AS

ANNEXE VI

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
18 NOVEMBRE 1993 AVEC LE
MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE**

**DIRECTION DU PROJET DES "PETITS PROJETS RURAUX"
BP 3801 - DAKAR - TEL. : 22.28.60**

I. INTRODUCTION

Lors de la Mission de Supervision de la Banque Mondiale conduite par Monsieur Sidi JAMMEH ; une réunion s'est tenue le 18 Novembre 1993 sous la présidence de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture.

Ont assisté à cette réunion :

- Mr Elkin Chapparo Représentant Résident de la Banque Mondiale au Sénégal ;
- Mr Sidi JAMMEH Superviseur PPPR à la Banque Mondiale à Washington ;
- Mr Ababacar KANE Directeur du Projet "PPR" ;
- Mme Aminata Diaw FALL Superviseur du Volet FIDA.

Les discussions ont tourné autour des points suivants :

- * l'Etat d'avancement du Projet et levée des mesures suspensives ;
- * la faible participation des bénéficiaires aussi bien sur le plan physique que financier ; la sécurisation et la valorisation des investissements ;
- * la ligne de crédit FIDA gérée par la CNCAS ;
- * L'Etude pour la mise en oeuvre d'un Projet d'appui aux initiatives privées dans le Monde rural.

II. L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET LEVEE DES MESURES SUSPENSIVES

Après les présentations d'usage, le Directeur du Projet des "Petits Projets Ruraux" a dans un premier temps mis l'accent sur une revue de l'ensemble des mesures suspensives et sur l'état d'avancement de la politique de redressement du projet.

Tous ces efforts ont abouti à la levée partielle des mesures suspensives depuis le 5 Novembre 1993 mais uniquement sur la partie IDA, la levée sur la partie FIDA étant retardée par un non paiement des charges de services sur tous les prêts FIDA du Sénégal.

Le Superviseur du Projet à la Banque après s'être réjoui de ce premier contact avec le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture a tenu à marquer sa satisfaction sur le changement qui s'opère au sein du Projet, sur les efforts et l'engagement du Gouvernement visant à permettre au Projet des "Petits Projets Ruraux" d'atteindre ses objectifs.

Cependant deux conditions essentielles pour la levée totale devraient être satisfaites à savoir :

- 1 - Etude sur l'Aspect Institutionnel et Organisationnel du Projet ;
- 2 - Le remboursement des 82 Millions de FCFA restants.

Concernant le 1er point, les deux parties s'accordent sur la nécessité de la mise en place d'une structure autonome de droit privé qui aurait une convention avec l'Etat.

Cette nouvelle conception du Projet des "Petits Projets Ruraux" épouse la nouvelle vision de l'Etat qui tend vers une plus grande décentralisation. Ce type de gestion a pour avantage de permettre une plus grande célérité dans l'exécution du projet avec moins de lourdeur administrative et de bureaucratie. Cependant, en amont, il faudrait également veiller à la mise en place d'un système de contrôle permanent assorti de critères d'évaluation et de motivation du personnel.

Le développement de la structure actuelle du Projet des "Petits Projets Ruraux" vers une structure autonome de droit privé va constituer une expérimentation de la nouvelle stratégie de l'IDA où le privé devra être étroitement lié à l'Etat.

De l'avis de Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale au Sénégal, le Projet des "Petits Projets Ruraux" dont l'appellation pourrait être désormais "Projet pour la Participation Populaire Rurale" va constituer un projet "Phare" et les expériences tirées de cette nouvelle unité de gestion devront permettre aux parties concernées d'affiner la nouvelle approche de la Banque Mondiale en ce qui concerne le développement des projets.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture a marqué toute son adhésion à cette démarche et a eu à citer l'exemple de l'Unité de Politique Agricole (U.P.A) qui de par son statut et la motivation de son personnel a atteint pleinement les objectifs assignés.

Concernant le deuxième point, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture a également pris bonne note de l'urgence qui s'attache au remboursement des 82 Millions de FCFA restants avec comme date butoir le 1er Mars 1994. IL a renouvelé l'engagement du Gouvernement à tout mettre en oeuvre pour une levée partielle sur le Prêt FIDA et une levée totale de l'ensemble des mesures suspensives.

II. LA FAIBLE PARTICIPATION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES BENEFICIAIRES, LA SECURISATION ET LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS

Des investissements importants ont été réalisés dans le cadre du Projet des "Petits Projets Ruraux" pour lesquels, jusque là jugés médiocres. Dans un premier temps, il est nécessaire de poursuivre le suivi des groupements avec la mise en oeuvre d'un programme intense de sensibilisation et d'animation afin de mieux responsabiliser les bénéficiaires et les amener à mieux s'investir physiquement et financièrement dans l'exécution des activités des Sous-projets.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture a souligné l'importance des centres d'expansion rurale polyvalents comme instrument le plus efficace pour l'action participative. Après le retrait de l'Etat et par manque de moyens, ils n'ont pas pu mener à bien les objectifs qui leur sont assignés.

Les CERP devraient être mieux outillés afin de leur permettre d'apporter leur contribution pour la pérennisation du financement des activités des projets.

Concernant le Volet Infrastructure, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture a mentionné la création d'une direction du génie rural dont le Directeur va être nommé prochainement après changement des statuts du Ministère de l'Agriculture.

III. LA GESTION DE LA LIGNE DE CREDIT FIDA

Le Superviseur du Volet FIDA du Projet des "Petits Projets Ruraux" a exposé succinctement l'ensemble des problèmes rencontrés au niveau de l'exécution de cette ligne de crédit. Sur l'ensemble des possibilités offertes par ce financement ; sur les 784 Millions de FCFA rétrocédés à la CNCAS ; 28 Millions ont été mis en place sur une période de 3 Ans.

L'accent a été mis sur les réformes qui devraient être entreprises au niveau de la CNCAS sur instruction du Chef de l'Etat afin de permettre à cette structure de mieux répondre aux besoins du monde rural.

Les deux parties ont même insisté sur la nécessité de revenir sur l'accord subsidiaire entre la CNCAS et le Gouvernement du Sénégal dans la mesure où les négociations entre cette banque et le Consultant du FIDA n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Le FIDA va saisir officiellement les autorités pour leur permettre de se prononcer définitivement sur cette question.

**IV. L'ETUDE SUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET D'APPUI AUX
INITIATIVES PRIVEES DANS LE MONDE RURAL**

L'étude de mise en oeuvre de ce type de projet a été très bien accueillie par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture.

L'exécution de ce projet va permettre de combler un gap dans le développement du secteur rural et particulièrement dans le secteur horticole et celui de l'arboriculture ou ce genre de support fait particulièrement défaut.